

Délais de carence pour les ASC

Et voilà, c'est fini ... Vous pouvez bénéficier des prestations des ASC dès le 1^{er} jour. Cette décision de la Cour de cassation a une importance extrême pour tout salarié mais également des conséquences économiques sur le budget des ASC. Nous attendons toujours une maj du budget par le trésorier et la présidente des ASC pour s'assurer que la trésorerie ne sera pas en difficulté (encore un oubli de leur part ??! ...)

Situation économique I2S

Bien que certains chiffres soient encourageants côté économique, nous sommes inquiets sur la situation de la société : baisse des effectifs, décroissance par rapport à 2023 même si nous sommes conformes par rapport aux objectifs, un DSO un peu élevé comparé aux années précédentes. Nous espérons avoir de meilleurs chiffres lors du prochain CSE avant l'été qui n'est jamais propice à la signature de contrats et d'une activité débordante.

Déplacements en période de J.O.

La direction n'a pas répondu. Une note serait envoyée mais quand, pour qui, une augmentation de l'indemnité télétravail va-t-elle être mise en place, ... ?
Pour information, le télétravail, vous êtes 1178 à le pratiquer.
Tout est flou et .. quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup.

Souriez ... vous êtes peut-être espionné

Le CSE a demandé à la direction si la DSI (bras armé de la direction) n'aurait pas mis en place des outils de surveillance de vos postes de travail. La direction est restée vague en disant qu'elle allait revenir vers nous. A suivre mais utilisez vos messageries persos pour le personnel et confidentiel.

Nous, élus S3i, avons demandé au dernier CSE :

- A la mission Handicap, que l'option transcription écrite soit activée dans les webinaires TEAMS.
- A la direction qu'elle fasse un état des lieux sur le taux de flex et de recenser la taille des espaces de travail de chacun. L'AFNOR préconise 11 m² par salarié, nous en sommes loin.
- Un nouveau point sur l'expertise sur Strasbourg. Il semble que l'expertise, en cours, que nous avons demandé, ne soit pas un luxe.
- Une mise au point sur les frais de déplacement et l'outil.
- La mise en place d'un accompagnement pour les aidants familiaux de personnes âgées et dépendantes non RQTH.

Astreinte : nouvel outil de déclaration

Vous l'attendiez, ... Enfin il arrive. Fini le temps du fichier Excel, un outil dans myHr4You sera disponible. Sopra Steria sort enfin de la préhistoire !



Notre site internet
www.s3i.fr

Pour nous contacter
contact@s3i-france.com

Participation

Nous annonçons une participation comprise entre 550 et 600€. **Nous avions raison.** Le montant sera de 566€ net (pour une année complète).
Déclaration d'impôts : pensez bien à supprimer le double intéressement qui est une erreur lors de la transmission des infos aux impôts (1AJ/1BJ).

Des vérités qui dérangent ... et une volonté de certains de bâillonner vos élus S3i

S3i a toujours communiqué en dénonçant les mensonges et les inexactitudes. Une nouvelle fois, nous avons fait mouche !!! Une nouvelle fois, il n'est pas bon de dénoncer les agissements de certains, les dérives d'autres. Dans notre com. du mois d'Avril, nous avons dénoncé des entraves, des mensonges, le fait que certains élus étaient devenus complètement fous !

S3i persiste et signe et ne se laissera pas intimider par certaines déclarations qui veulent nous museler.

- Le secrétaire et le trésorier **TraidUnion** du CSE qui décident avant même d'informer le CSE de certaines dépenses.
- Erreur de trésorerie masquée au CSE qui justifiera la possibilité d'augmenter les chèques Noël 2024. Cette boulette de 60k n'aura pas permis d'augmenter les chèques cadeau Noël 2023 (entretien du 28/02/24 avec M. le Trésorier).
- Des sujets apparaissant en réunion du CSE sur des problématiques personnelles plutôt que d'ordre général.
- Une volonté de nuire à notre syndicat (apparemment assumée par certains) en choisissant délibérément de ne mettre aucun élu **S3i** dans les commissions et donc de choisir délibérément d'exclure plusieurs centaines de voix qui se sont exprimées lors des dernières élections. (entretiens des 24/11/23 - 28 & 29/02/24 avec les protagonistes de cette éviction).
- Vouloir nous éradiquer, nous porter préjudice et par extension, vous porter préjudice est inacceptable. Si certains élus, remplis de haine, souhaitent nous contraindre et nous menacer de nous faire taire en justice : grand bien leur fasse ! Nous leur rappelons que nous avons fait intervenir la justice chez SSG qui nous a donné raison : sur la composition des commissions, sur les élections chez SSG. Notre marque de fabrique : démentir et dénoncer des agissements sur des faits, pas des mensonges.